

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2024

Par convocation en date du 15/03/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 20 mars 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 19

VOTANTS 22

POUR : 22 CONTRE :

ABSTENTION :

Etaient présents : Emmanuelle OLTRA, François DI FORTI, Virginie DUPOUX, David LIOT, Philippe REVOL, Elise LANDREAU, Julien DI FRENZA, Mireille CEZIAN, Pilar GINET, Claude MANGILLI, Philippe ORSET-BLANC, Brigitte BELLOT-GURLET, Brice MAUCLERE, Michel ROUX, Francesca NOLOT, Francis MARTINEZ, Valérie PETEX, Arnaud RUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Délibération n° 22 /2024

Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE, Cécile GILET, Djamel BOULACEL

Absente : Laure ANDREOLETY

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

Suppression et création de poste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations et ses implications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction publique Territoriale,

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,

M. le Maire propose de supprimer tous les postes créés antérieurement et d'adopter le tableau des effectifs de la commune actualisé et ci-présent à compter du 21 mars 2024.

Il est à noter que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois figurant au tableau des effectifs seront inscrits au budget prévisionnel 2024 et adoptés par le conseil municipal de la commune de Froges.

POSTES PERMANENTS :

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-1
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-2
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-3
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-4
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-P2-1
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-P2-2
ADMINISTRATIVE	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	AADM-P2-3
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE REDACTEUR TERRITORIAL	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	35H	RED-1
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	35H	RED-2
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR TERRITORIAL	B	35H	RED-3

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE REDACTEUR TERRITORIAL 2EME CLASSE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	REDACTEURS TERRITORIAUX	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	35H	RED-P1-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ATTACHE TERRITORIAL	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
ADMINISTRATIVE	ATTACHES TERRITORIAUX	ATTACHE TERRITORIAL	A	35H	ATT-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
ANIMATION	ADJOINTS D'ANIMATION TERRITORIAUX	ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL	C	35H	AANT-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ATSEM 2 ^{ème} classe	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
MEDICO-SOCALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM	C	17H50	AANT-2C-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ATSEM -1 ^{ère} classe	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
MEDICO-SOCALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM – 1 ^{ère} Classe	C	35H00	AANT-1-1C
MEDICO-SOCALE	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	ATSEM – 1 ^{ère} Classe	C	35H00	AANT-1C-2

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADARE	N° DE POSTE
POLICE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	CHEF DE SERVICE	B	35H	CS-1
POLICE	AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE MUNICIPAL	C	35H	BRIG-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADJOINT TECHNIQUE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-1
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-2
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-3
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-4
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-5
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-6
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	Inférieur à un mi-temps	ATECH-7
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	17H50	ATECH-8
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	19H	ATECH-9
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	21H	ATECH-10
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	31H	ATECH-11
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	31H	ATECH-12
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-13
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-14

TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-15
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-16
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-17
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-18
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	33H	ATECH-19
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-20
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	33H	ATECH-21
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE	C	35H	ATECH-22
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	35H	ATECH-P2-1
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	35H	ATECH-P2-2
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	35H	ATECH-P2-3
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	35H	ATECH-P2-4
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	35H	ATECH-P1-1

TECHNIQUE	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	C	35H	ATECH-P1-2
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE AGENT DE MAITRISE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	C	35H	MAIT-1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	35H	MAIT-P1
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE AGENT DE MAITRISE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
EMPLOI FONCTIONNE L	DIRECTEUR GENERAUX DES SERVICES	DGS COMMUNES DE 2000 à 10 000 HABITANTS	A	35H	DGS
POSTE TEMPORAIRE					
Création de postes de non titulaires saisonnier espaces verts / naturels Motif : recrutement ponctuel saisonnier temporaire d'activité (Art. 3 al. 2 de la loi n. B4-S3). Dans le cadre des besoins saisonniers liés à l'activité des espaces verts et naturels, confirmés par la commune, il est proposé de créer un poste temporaire suivant :					
AGENT NON TITULAIRE	RECRUTEMENT PONCTUEL D'ACCROISSEME NT SAISONNIER D'ACTIVITE	GRADE DE REFERENCE	CATE GORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADA RE	N° DE POSTE
CONTRAT DE 6 MOIS RENOUVELE TOUS LES ANS DU PRINTEMPS A L'AUTOMNE	ENTRETIEN ESPACES VERTS	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C	35H	SAIS1
Création de postes de non titulaires Job Jeunes – Motif : recrutement ponctuel accroissement temporaire d'activité (Art. 3, 1o de la loi no 84-53)					

AGENT NON TITULAIRE	RECRUTEMENT PONCTUEL D'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	GRADE DE REFERENCE	CATEGORIE	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE	N° DE POSTE
CONTRAT DE 70heures maximum par agent et par an	Job d'été	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL / ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	C	35H	12 postes dénommé JE-2023-01 etc.

Aussi, et après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- De supprimer les postes créés antérieurement, et d'adopter le tableau des effectifs de la commune actualisé tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 8 février 2024 pour les postes permanents et les postes non-permanents.

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De supprimer les postes créés antérieurement, et d'adopter le tableau des effectifs de la commune actualisé tel que présenté ci-dessus et arrêté à la date du 8 février 2024 pour les postes permanents et les postes non-permanents.

<p>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le Le Maire Olivier SALVETTI</p>	<p>Fait à Froges, le 20/03/2024 Extrait certifié conforme Le Maire Olivier SALVETTI</p> 	<p>Secrétaire de séance Conseillère Municipale Francesca NOLOT</p> 
--	---	--

Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

